

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-il pas vrai et je le dis à dessein qu'à un moment donné cette année, peu importe le gouvernement au pouvoir—libéral, conservateur ou néo-démocrate...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ou le Ralliement créditiste.

L'hon. M. Jamieson: Ou toute coalition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme je veux être impartial, il vaut mieux que je mentionne le Ralliement créditiste aussi—n'est-il pas vrai que la loi sera adoptée et qu'à un moment donné le changement de \$650 à \$1,000 sera confirmé? Une fois que les vieilles gens auront rempli leur déclaration d'impôt selon cette formule, je ne peux pas imaginer que le gouvernement fasse parvenir un avis disant: «Vous avez tel montant supplémentaire à payer parce que vous ne vous êtes pas conformé à la loi.» Non, monsieur l'Orateur, le Parlement fera en sorte que la loi soit conforme à la formule. C'est monnaie courante. Nous nous en plaignons, mais ça continue. Les fonds sont dépensés avant que les crédits en fait soient approuvés. L'imposition se fait à partir de minuit le jour où le ministre des Finances prononce son exposé budgétaire sous réserve d'une approbation ultérieure.

Je suis heureux que l'exemption des titulaires de la pension de vieillesse figure sur la formule d'impôt puisque je sais que le Parlement l'approuvera. Je pense que la situation est la même pour ce qui est de l'assurance-chômage. Le gouvernement a trouvé un moyen de verser les prestations en sachant que le Parlement approuverait la mesure.

Je dirais que même mes honorables amis du parti conservateur voulant tancer le gouvernement pour sa décision ont montré par leur motion qu'ils n'osent pas voter contre l'approbation de la somme qui a été utilisée pour payer les prestations d'assurance-chômage. Voilà ce qui en est, Monsieur l'Orateur et voilà pourquoi nous avons l'intention d'appuyer les mesures prises par le gouvernement à ce sujet et de voter en faveur de ce projet de loi. Cela ne veut pas dire que nous approuvons la façon dont le gouvernement a administré l'assurance-chômage, et je dis au gouvernement que le bill C-125 est une toute autre paire de manches. Nous n'aimons pas cela. Que le gouvernement ne s'attende pas à notre appui. Il devra l'obtenir des conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce bill vient en réponse au ressac conservateur. Donc, si le gouvernement cherche un appui à ce sujet, qu'il se tourne du côté des conservateurs.

Le bill C-124, comme je l'ai signalé quand nous avons débattu le rappel au Règlement, ne fait somme toute qu'une chose. Il supprime le plafond de 800 millions de dollars. A vrai dire, je crois qu'il devrait être supprimé. Je ne crois pas qu'il aurait jamais dû en être question.

Cet après-midi, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a présenté de bons arguments militant en faveur de sa suppression. J'ai noté ces arguments sur la raison pour laquelle il y avait figuré initialement. C'était pour pouvoir exercer une certaine forme de contrôle. Il n'a, évidemment, pas eu cet effet. Je ne suppose pas que nous saurons jamais pourquoi il y avait été mis, mais j'ai mes opinions à ce sujet. Je crois que ce chiffre avait été

Assurance-chômage

mis là pour que le ministre des Finances d'alors n'ait pas à donner une estimation de ce qu'il allait lui en coûter en prestations d'assurance-chômage. Autrement dit, il n'aurait pas à donner des estimations du chômage à venir. Il s'est donc protégé, jusqu'à la limite croyait-il, en avançant le chiffre de 800 millions, pour ce qui est des avances. Mais ce n'était pas suffisant, et nous sommes maintenant dans le pétrin.

A mon avis, si la loi sur l'assurance-chômage, loi de notre pays, stipule que, moyennant certaines conditions, les chômeurs peuvent obtenir des prestations d'assurance-chômage, il ne doit y avoir aucune autre loi ou plafond de 800 millions de dollars ou autre stipulation qui leur refuse ce droit. Je fais appel aux députés du parti conservateur pour appuyer cette assertion soit que toutes prestations prévues pour notre population doivent lui être versées sans que soit soulevée la question de responsabilité financière. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous croyons que le présent bill doit être adopté rapidement et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin qu'il revienne ici et prenne force loi et qu'on n'ait aucunement à se soucier du plafond de 800 millions de dollars. Nous ne parlons de rien d'autre que d'avances qui, presque toujours, seront remboursées.

Nous croyons aussi que l'autre transaction, soit ces mandats du gouverneur général, devrait être rapidement approuvée pour que le 8 ou le 9 février prochain le gouvernement ait l'argent nécessaire pour verser les prestations d'assurance-chômage. Le Parlement siège en ce moment, et en vertu de la loi sur l'administration financière, on ne peut recourir aux mandats du gouverneur-général. Le gouvernement doit compter sur le Parlement et j'espère que le Parlement est conscient de la responsabilité qui lui incombe, c'est-à-dire de veiller à ce que la loi soit respectée et que les engagements pris à l'égard des Canadiens en vertu de la loi sur l'assurance-chômage soient honorés.

Nous sommes conscients aussi du fait qu'il y aurait eu lieu peut-être d'apporter d'autres modifications à la loi, peut-être des modifications draconiennes, mais il ne s'agit pas des modifications qui se trouvent dans le bill C-125, de celles que mes honorables amis à droite aimeraient voir adopter. Nous croyons qu'il faudrait établir plus de garantie quant aux droits aux prestations des personnes qui tombent sous le coup de cette loi. Nous espérons que lorsque ce bill C-125, ou la question en cause dans ce bill sera étudiée en Comité, nous pourrions l'examiner à fond. Dans son libellé actuel, le bill C-125 n'aura jamais notre appui.

Toutefois, nous ne sommes pas saisis de la question à l'heure actuelle. Ce qui est à l'étude ici en ce moment c'est le bill C-124, donc simplement un plafond de \$800 millions de dollars. Je pourrais naturellement déplorer le gâchis, l'insuffisance de renseignements statistiques, le fait que le ministre des Finances et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont probablement tiré leurs données statistiques de sources différentes et aussi le fait qu'il y a eu pas mal de confusion et d'incompétence. Je pourrais parler des conséquences de tout cela, par suite du choc en retour durant la dernière campagne électorale, mais nous pourrions clarifier tout cela par la suite. Le point sur lequel j'insiste maintenant c'est qu'on s'est assez moqué des chômeurs en prétendant qu'il était illégal pour le gouvernement de faire ces versements alors qu'en fait la loi exigeait que ce soit fait. Exigeons maintenant que le gouvernement se livre résolument à la lutte contre le chômage qui constitue le véritable problème.